

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2018 (20 HEURES)

SEANCE ORDINAIRE

CONVOCATION : 15 novembre 2018

PRESENTS : MM. PERIER Claude, LECONTE Marie-France, SAUVEY Jean, LEREBOURG Elisabeth, ROUCHERE Anne-Marie, FERRAND Marie-Pierre, ROTT Yannick, GALMEL Isabelle, BUFFARD Christine, LEVILLAIN Isabelle, JARDIN Rodolphe (20 heures 07), OGER Benoît (20 heures 12).
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSE(S): MM. LE BEC Arnaud, LEGER Jean-Luc.

ABSENT(S) : MM.

Monsieur Yannick ROTT a été élu(e) secrétaire conformément à l'article L 2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler, approbation à l'unanimité des votants du compte-rendu du conseil municipal du 25 octobre 2018.

CREATION D'UN EMPLOI DE SECRETAIRE DE MAIRIE ET CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Il y a lieu de pourvoir le poste qui sera laissé vacant par le départ en retraite de Madame Hours au 1^{er} avril 2019. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, accord du conseil municipal pour créer à durée de travail identique au poste actuel de Madame HOURS,

- ✓ un emploi de secrétaire de mairie **DEL 2018/030**
- ✓ un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe **DEL 2018/031**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent retenu seront inscrits au budget communal, chapitre 012.

CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUDIERE ET VMC DOUBLE FLUX A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

DEL 2018/032 - Monsieur le Maire présente les différents contrats concernant la maintenance préventive et curative des équipements de chaufferie et de ventilation pour le bâtiment mairie/salle polyvalente. Après avoir entendu le détail des différentes actions proposées, à prestations égales, les devis s'élèvent respectivement à :

- entreprise CHAM sise à Coutances : 1 290 € TTC
- entreprise LAFOSSE sise à Condé sur Vire : 864 € TTC
- entreprise FOUCHARD sise à Coutances : 856,80 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil municipal **RETIENT** l'entreprise **FOUCHARD** pour un montant annuel total de **714,00 € HT**, soit 856,80 € TTC, **ACCEPTE** les termes du contrat d'entretien tels que présentés et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

Le contrat sera renouvelé d'année en année par tacite reconduction sauf dénonciation expresse d'une des parties.

JOURNAL COMMUNAL

Madame GALMEL qui n'a pu assister à la dernière réunion, travail oblige, présente ses excuses aux membres de la commission.

Madame FERRAND fait le point et rappelle la prochaine réunion prévue vendredi 30 novembre 2018.

RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'UTILISATION POUR MONSIEUR VAUDOUR

Accord des conseillers à l'unanimité pour reconduire la mise à disposition de Monsieur VAUDOUR par le CDG, et ce dans les mêmes conditions qu'actuellement, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

REFLEXION SUR LA PARTICIPATION D'UNE EVENTUELLE PRISE EN CHARGE DU CHAUFFAGE LORS D'UNE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE

Monsieur le Maire propose de faire payer le chauffage aux associations qui bénéficient de la gratuité de la salle, quand il y a perception de recettes (droit d'entrée, concours de belote payant, etc), à savoir 15 € par jour et 30 € pour le week-end comme délibéré en conseil.

Monsieur JARDIN : « s'il y a vente de crêpes, est-ce que c'est payant ou pas ? » ; d'autres interrogations comme « quid du marché de Noël et de la buvette alors que les emplacements sont gratuits ? »

Pour Madame BUFFARD, s'il faut faire payer le chauffage, il faut partir alors d'un droit d'entrée perçu par l'association.

Madame LECONTE n'est pas très d'accord de faire payer les associations de la commune, rejointe en cela par Madame FERRAND qui trouve bizarre de faire payer lesdites associations.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit que d'une réflexion.

Après débat, abandon de l'idée pour le moment. La question sera revue au mois de mai 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Dissolution de l'association foncière de remembrement créée le 21 juin 1988 : Monsieur le Maire informe les conseillers d'une prochaine réunion, le 11 décembre 2018 à 10 heures, des membres de cette commission afin d'établir le constat de carence. Cette réunion se tiendra en présence de Monsieur le délégué du directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt et de Madame CHARLES des services de la DDTM.

Monsieur JARDIN relance le débat sur l'extinction des réverbères entre minuit et 6 heures et d'en pointer, ce qui est pour lui, un global d'avantages : *moins de pollution lumineuse, *économies pour la commune car moins de consommation, *moins dangereux car l'obscurité force les conducteurs à réduire la vitesse dans les bourgs, * moins de vols car les voleurs se font repérer plus rapidement en allumant.

Monsieur le Maire rappelle que l'éclairage des voies et des places publiques relève de sa compétence au titre de ses pouvoirs de police et d'ajouter « je ne veux pas qu'on me reproche un jour, s'il y a un mort sur la route, que c'est la faute des réverbères éteints ». Monsieur JARDIN de répondre qu'il faut avertir, par un panneau aux entrées de bourg, que l'éclairage public est éteint de minuit à 6 heures du matin.

Pour Madame ROUCHERE l'éclairage public déstabilise les animaux comme les oiseaux par exemple.

Monsieur ROTT suggère de lancer un sondage auprès de la population afin de recueillir le sentiment de chaque administré sur le sujet.

Pourquoi ne pas mettre un article dans le journal communal avec un bulletin réponse.

S'ensuit une discussion entre les conseillers. Et Monsieur le Maire de conclure : « c'est de la responsabilité du Maire. »

Monsieur JARDIN rédigera un article pour le journal.

Travaux d'aménagement consécutifs à l'effondrement sur la voie communautaire : pour information, retard de l'entreprise LEHODEY.

Monsieur le Maire rappelle qu'une équipe de bénévoles travaille sur les illuminations depuis dix jours. Montage de ces illuminations prévu le 3 décembre 2018.

Petite remarque de Monsieur JARDIN qui a vu Monsieur VAUDOUR passer le pulvérisateur, très tôt un matin...

Pour répondre à Monsieur ROTT, la boîte à livres conçue par les élèves de Monsieur JARDIN est très étanche et peut affronter l'hiver sans détérioration des livres.

Prochain conseil prévu le jeudi 17 janvier 2019 à 20 heures.

Séance levée à 21 heures 06

DEL 2018/030 – DEL 2018/0031 – DEL 2018/032.

Signent au registre MM. :

PERIER Claude

LECONTE Marie-France

SAUVEY Jean

FERRAND Marie-Pierre

LEREBOURG Elisabeth

ROUCHERE Anne-Marie

LEVILLAIN Isabelle

ROTT Yannick

BUFFARD Christine

GALMEL Isabelle

JARDIN Rodolphe

OGER Benoît